

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ N° 2026/068

DÉPARTEMENT  
**ARDÈCHE**

DOSSIER N° DP 07005 26 C0020

Déposé le : 28/04/2026

Affiché le : 28/04/2026

Par : Thomas DE DAVYDOFF

Demeurant : 117 rue de la Double - 07400 ALBA LA ROMAINE

Par : Perrine DE DAVYDOFF

Demeurant : 117 rue de la Double - 07400 ALBA LA ROMAINE

Pour : Réfection de toiture

Sur un terrain sis à : 117 rue de la Double - 07400 ALBA LA  
ROMAINE

Cadastré : D 375, D 376

### ARRETE

#### Retirant une déclaration préalable en cours de validité Au nom de la commune de Alba-La Romaine

Le Maire D'ALBA LA ROMAINE

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu la demande de retrait de ladite décision de non opposition à déclaration préalable présentée par le pétitionnaire le 29/04/2026 ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE UNIQUE :

La déclaration préalable en cours d'instruction est ANNULÉE à la demande du pétitionnaire.

Fait à Alba-la-Romaine, le 12 mai 2026

Le Maire,  
Philippe BOUNIARD



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales*

## **INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT**

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif de Lyon d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification : 184, rue Duguesclin, 69003 Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).